

HOICHE

A V O C A T S

Hoche Avocats conseille Derichebourg dans l'opération de rachat du groupe Ecore.

Le 17 décembre dernier, le groupe Derichebourg a finalisé l'acquisition de l'intégralité du capital de Groupe Ecore Holding (Luxembourg). Ce rapprochement, annoncé le 30 décembre 2020 et formalisé par un accord le 1^{er} mars 2021, a reçu l'approbation des différentes autorités de la concurrence compétentes, au niveau européen et international.

Suite à cette acquisition, le groupe Derichebourg se place comme l'un des tout premiers leaders de l'économie circulaire dans la transformation de déchets métalliques en matières premières issues du recyclage avec un effectif dédié de plus de 4.300 salariés, et une présence géographique dans 11 pays.

Afin de répondre aux préoccupations exprimées par la Commission Européenne en matière de concurrence et obtenir une décision en Phase 1, le groupe Derichebourg a proposé une série d'engagements comprenant notamment la cession de quatre sites de valorisation équipés d'un broyeur ainsi que quatre sites de collecte et a par ailleurs pris un certain nombre d'engagements visant à assurer la viabilité des sites qui seront cédés.

Derichebourg consolidera Ecore dans ses comptes à compter de la date de l'opération. Pour l'exercice 2021 (12 mois), le cumul des chiffres d'affaires après mise en œuvre des engagements serait de l'ordre de 4,8¹ milliards d'euros et le cumul de leur EBITDA (hors synergies) serait de 480¹ M€ environ. L'endettement net au 30 septembre 2021, tenant compte de cette acquisition, aurait été de 616¹ M€, soit un ratio de levier calculé de 1,3¹.

Grâce à la plus importante opération de croissance externe de son histoire dans les services à l'environnement, le groupe Derichebourg s'inscrit dans le cadre de la transition écologique et du Pacte vert prônés par l'Union européenne, lequel fixe des objectifs clairs et ambitieux pour relever les défis climatiques et ceux liés à l'environnement et contribuera notamment à la production européenne d'un acier vert, plus économe en émissions de CO₂.

Conseil de Derichebourg :

Hoche Avocats – Corporate : Jérôme Roustit Jean-Luc Blein, (Avocats associés) et Carole Ducler (Avocat) – Fiscal : Eric Quentin (Avocat associé)

Renaudier & Associés (Richard Renaudier et Karine Turbeaux, Avocats associés) et De Pardieu Brocas Maffei (Philippe Guibert, Avocat associé) pour la partie concurrence

Conseil de Groupe Ecore Holding : Corporate : Friehe Associés – Michel Friehe et Karine Lenczner (Avocats associés) et Fayrouze Masmi-Dazi (Avocat associé) pour la partie concurrence

A propos de Hoche Avocats

Hoche Avocats est un cabinet français indépendant et pluridisciplinaire fondé il y a 30 ans. Il regroupe près de 80 collaborateurs d'horizons divers, avocats et professionnels du droit, dont une vingtaine d'associés, qui interviennent quotidiennement dans un contexte national et/ou international pour offrir à leurs clients un accompagnement et un conseil juridique sur mesure dans les grandes pratiques du droit des affaires [et plus particulièrement en fusion et acquisition].

¹ Ce chiffre n'a pas fait l'objet de procédures d'audit

Contact presse

Edith Chabre, 01 53 93 22 00, chabre@hocheavocats.com

Isabelle Brenneur-Garel, 01 53 93 22 00, brenneur-garel@hocheavocats.com

Pour plus d'information, veuillez consulter le site : <https://www.hoche-avocats.com/>